## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-014**

Date de convocation : 7 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : **26** Nombre de membres présents : 16 Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le **14 OCTOBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents: MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. BOISSERIN), FERLET, MARTIN, PASCUAL, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, REVOL, NELIAS, Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet: Effacements de dettes et Admissions en non-valeur

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de constater l'irrécouvrabilité de sommes relatives à des factures d'eau (eau + assainissement + taxes et redevances) pour lesquelles aucune procédure de recouvrement ne peut plus être lancée ou si il n'y a plus d'espoir de recouvrement, ou si un jugement est venu les effacer :

Effacements de dettes (suite à une décision d'un juge) : 15 531.08 € (liste n° 7145400233 arrêtée en date du 06/06/2025)

Admissions en non-valeur : 14 615.24 € (issus de la liste n° 7342200433 arrêtée en date du 06/06/2025)

9 334.43 € (issus de la liste n° 7146992333 arrêtée en date du 06/06/2025)

1 018.16 € (issus de la liste n° 7146542233 arrêtée en date du 06/06/2025)

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte de l'émission d'un mandat pour créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 15 531.08 €.
- Admet en non-valeur les sommes de 14 615.24 €, 9334.43 € et de 1 018.16 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé tous les Membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance Didier COQUARD Le Président Daniel JULLIEN

War and the second

REÇU EN PREFECTURE le 23/10/2025